Angui AWADA

(6)

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU CAP- VERT, LE 23 AVRIL 2013

La délégation tchadienne souhaite une cordiale bienvenue à la délégation cap-verdienne et la remercie et la félicite de la présentation de son rapport qu'elle vient de faire au titre du 2nd cycle de l'Examen Périodique Universel (E.P.U.).

Monsieur le Président,

Ma délégation note que le Cap- Vert reconnait l'inviolabilité et l'inaliénabilité des droits de l'homme comme fondement de toute communauté humaine, de la Paix et de la Justice, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et assure le plein exercice par tous les citoyens des libertés fondamentales.

Au plan normatif, ma délégation salue le fait que le Cap- Vert est partie à bon nombre d'instruments internationaux et Conventions internationales et régionales.

Dans le cadre national, il a adopté plusieurs instruments de promotion et de protection des droits de l'homme conformément à sa Constitution.

Ma délégation note enfin que, lors du passage du Cap- Vert à l'E.P.U. , en 2008, 50 recommandations lui ont été formulées. Sur la base de ces recommandations, il a créé un comité national pour les droits de l'homme remplacé en 2004 par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté (CNDHC).

Mais ma délégation recommande au Cap- Vert de créer une CNDH conforme aux principes de Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

RUE TRONCHIN 14 - 1202 GENEVE – TEL.+ 41 22 340 59 20 - FAX +41 22 774 25 27- E-mail: mission.tchad@bluewin.ch